

Conseil municipal du 24 avril 2009
Délibération n ° 11 et 12 sur le PPRT d'Esso et le Sdage
Intervention de Jean-Charles Valadier au nom du groupe des élus verts

Monsieur le Maire, chers collègues,

les élus Verts souscrivent tout à fait aux conclusions des deux délibérations que nous votons sur les PPRT d'une part, et sur le Sdage d'autre part.

Dans ces deux cas, le gouvernement nous demande notre avis sur des propositions qui affichent des ambitions écologiques, de développement durable et de sécurité. Des propositions qui ne donnent ni les moyens ni les outils de leurs ambitions.

Dans ces deux cas, l'enjeu est de concilier les pratiques des acteurs économiques (industriels ou agriculteurs) et celles des ménages et de la collectivité. L'enjeu porte sur la privatisation des profits et la mutualisation des coûts financiers et écologiques.

Mais, dans ces deux cas, la question des responsabilités, de l'équité et des conséquences des propositions faites n'est pas posée.

Donc, ce que le PPRT d'Esso Fondeyre et le projet de Sdage nous proposent, c'est de favoriser certaines pratiques industrielles et agricoles sans interroger leurs conséquences. Et ces pratiques, pour nous les Verts, doivent être revues.

Le PPRT propose aux entreprises voisines d'Esso de déménager. Par là, on accepte tacitement de pérenniser un risque en pleine zone urbaine. L'industrie prime donc sur la sécurité des riverains, sur les enjeux écologiques (ce PPRT oublie le canal latéral de la Garonne), sur la logique de l'aménagement urbain.

Quant au SDAGE, il est censé fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, dans l'intérêt général. Là encore, ces ambitions ne sont pas assumées, et le projet de barrage de Charlas l'illustre bien. Il permettra de maintenir la gabegie de certaines pratiques agricoles, responsables de 80 % des consommations en eau et d'une part majeure de la pollution des nappes et des sols. Et ce serait à la collectivité de supporter le coût de ce barrage et de l'eau consommée par l'agriculture.

C'est donc pour toutes ces raisons que les élus verts se félicitent de l'avis défavorable au PPRT et des réserves exprimées sur le projet de Sdage. Nous considérons en effet que c'est à Esso, l'entreprise responsable du risque, de déménager et d'en assumer l'essentiel des coûts. Et à propos du Sdage, nous rappelons à l'Etat sa responsabilité : la directive cadre lui impose de veiller à ce que chacun des secteurs économiques contribue à la récupération des coûts des services de l'eau compte tenu du principe pollueur-payeur.